

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Vendredi 3 mai 2019 à 19h00
Au Centre de Loisirs à Saignelégier

Personnes présentes :

Barbosa de Menezes Pammila (AMF), Bartoulot Nathalie (Ministre de l'intérieur), Bernard Florine (Secrétaire-comptable), Bernardo Da Silva Luciana (AMF), Bessire Dominique (AMF), Blaser Aurélie (AMF, Secrétaire, Parent), Blaser Cédric (Parent), Boillat Céline (AMF), Boillat Juliane (AMF), Bregnard Elizabeth (AMF), Broquet Loubna (AMF), Brügger Danièle (AMF), Bueschlen Pamela (AMF), Cattin Julien (Chef de Service SAS), Charmillot Tschann Françoise et Christophe (AMF et conjoint), Chèvre Philomena (Parent), Comastri Sandrine (AMF), De Almeida Fiahlo Janaina (AMF), Diane Lindoélita (AMF), Dobler Loïc (Président), Domon Corinne (AMF), Droz Marie-France (AMF), Erard-Guenot Véronique (Quotidien Jurassien), Esteves Benilde (AMF), Etecharte Maria Soledad (AMF), Favre Marylaure (AMF), Friedli Marie (Vice-présidente), Gerber Céline (Coordinatrice), Gerber Elodie (AMF), Gerber Joël (AMF), Gerber Verena (AMF), Gobalet Bernard (Conjoint AMF), Gomes Nogueira Rodrigues Maria-Fernanda (AMF), Hamdi Pacha Soumeya (AMF), Humair Séverine (AMF), Jeanneret Françoise (AMF), Joliat Isabelle (AMF), Joray Janique (AMF), Ketfi Cherif Malika (AMF), Kneuss Katia (AMF), Kroni Anne (AMF), Latscha Sophie (AMF), Lazzari Rina (AMF), Lopez Carmen (AMF), Lüthi Sophie (Cons. Comm. Saignelégier), Maillard Yolande (AMF), Maître Nadine (AMF), Medvedeva Gafner Nadejda (AMF), Metille Pereira Correia Murielle (AMF), Meury Armelle (Aide matinées-rencontre), Moritz Dominique (AMF), Nappez Marie-Noëlle (AMF), Oberli Claudine (AMF), Oehrli Grace Bahati (AMF), Paiva Régula (AMF), Paratte Maria (AMF), Paratte-Jacot Martine (Parent), Rais Ginette (AMF), Rais Nicole (AMF), Rebetez Pineau Sandra (AMF), Santchi May (AMF), Santos Léonore (AMF), Schneider Valérie (AMF), Sollberger Aude (AMF), Sprunger Francine (AMF), Stadelmann Carole (Directrice), Stawny Chantal (AMF), Straub Franceline (AMF), Teuscher Jocelyne (Coordinatrice), Theurillat Nathalie (Coordinatrice), Tschanz Véronique (AMF, Membre comité), Vadala-Negro Claudia (AMF), Vallat Joël (Membre comité), Vitasse Carine (Parent, Membre comité), Voirol Muriel (AMF), Wermeille Heidi (AMF), Wieland Laurence (AMF).

Personnes excusées :

Ballaman Parick (ASSIDU), Bersier Véronique (AMF), Beuchat Nawal (AMF), Beuchat Fabienne (AMF), Baettig Sébastien (SSR), Bonvallat Régine (Avenir Formation), Buschlen Yolande (AMF), Cattin Camille (AMF), Chapatte Clairette (AMF), Chételat Manuela (AMF), Chételat Pascal (ORP Jura), Crelier Séverine (CAFF), Dal Busco Anne (AMF), Dubail Véronique (AMF), Eray Nathacha (Membre soutien), Fleury Angela (Bureau de l'Égalité), Führmann Valérie (Vérificatrice, Commune Val-Terbi), Gedda-Meier Catherine (Coordinatrice responsable), Gelso Esther (Membre comité, Cons. Comm. Delémont), Gigon Randy (Parent, Journal Franc-Montagnard), Gogniat Léonard et Sophie (Parents), Grolimund Germaine (AMF), Jolidon Jean-Claude (Vérificateur, Commune Courtételle), Kläy Bettina et Stéphane (Parents), Kummer Isabelle (AMF), Leuenberger Laurie (AMF), Marquis Joëlle (AMF), Pelletier Vincent (Vérificateur, Commune des Breuleux), Rebetez Anne (Secrétaire communale Les Genevez), Sautebin Magali (AMF), Schaffner Eric (Vérificateur, Commune Montfaucon), Seuret Josya Bellisa (AMF), Sprunger Sandrine (Secrétaire-comptable), Tendon-Denim Florence (AMF), Varrin Muriel (Puéricultrice Franches-Montagnes), Vuillaume Martine (Membre soutien), Waeber Claudia et Farine Benoît (Parents), Willemin Perrine (AMF).

1. Accueil et salutations

Le Président, Loïc Dobler, ouvre la séance. Il remercie chacun-e de sa présence et salue particulièrement Mme Nathalie Barthoulot, Ministre de l'intérieur, M. Julien Cattin, Chef du Service de l'Action Sociale ainsi que Mme Sophie Lüthi, Conseillère communale de Saignelégier qui nous font l'honneur de leurs présences. Il demande à l'Assemblée s'il y a des modifications souhaitées à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas. Il n'est pas fait lecture des personnes excusées, la liste étant à disposition des membres en fin de séance.

2. Election des scrutateurs-trices

Mmes Elodie Gerber et Claudine Oberli sont désignées comme scrutatrices.

3. Approbation du PV de l'AG du 4 mai 2018

Le procès-verbal n'est pas relu car il a été mis à disposition des membres avant l'AG. Aucune remarque, mais une correction est demandée au point 10 : M. Jolidon vient de Courtételle et non Courfaivre. Le PV est approuvé à l'unanimité par un levé de mains avec remerciement à son auteure.

4. Rapports d'activités 2018 et perspectives 2019

4.1 Rapport de Loïc Dobler, Président

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2018 avec les sujets principaux suivants :

Heures d'accueil 2018

425'560 heures d'accueil ont été réalisées, soit 7.2% de plus qu'en 2017. Les statistiques reçues pour la fin du 1^{er} trimestre 2019 démontrent que cette tendance à la hausse se poursuit avec +13% d'heures par rapport à l'année dernière à la même période ! Années après années, les chiffres continuent leur ascension de manière importante et la surcharge de travail pour le personnel administratif ainsi que nos ressources atteignent leurs limites. Nous pensons « tenir » jusqu'en 2020 avant de revoir nos besoins, mais la situation démontre qu'aujourd'hui que des taux de travail

supplémentaires sont nécessaires rapidement afin d'assurer le maintien d'un fonctionnement institutionnel adéquat. LD profite donc de la présence de la Madame la Ministre et de M. Cattin pour leur rappeler notre sollicitation à ce sujet.

Nouveaux tarifs pour les parents

Une première augmentation a eu lieu en août 2018. Quelques familles ont été touchées par une différence significative et ont pu faire appel au soutien du SAS, via une « demande de réduction » attribuée sur la base de différents critères. La seconde augmentation interviendra en août 2019. Seules les familles dont le revenu brut dépasse les 11'500.-/mois verront leurs heures d'accueil facturées à la hausse. LD rappelle qu'en comparaison inter-cantonale, les tarifs d'accueil pour les institutions de l'enfance du Jura restent corrects.

Financement CPJU

La situation de la CPJU n'est pas au beau-fixe et un financement supplémentaire s'avère nécessaire. Les CAD ont répondu à la consultation sur ce sujet assez complexe qui ne permet que peu de marge de manœuvre. Pour assurer le financement de ces mesures conjoncturelles visant à assainir la CPJU, notre structure a dû avoir recours à un emprunt de Fr.99'392.-. Dans un premier temps, nous aurions souhaité que cet emprunt soit accordé par le Canton à un taux préférentiel, comme cela avait été annoncé à l'époque par le Ministre des finances. Malheureusement cette possibilité n'a pas été retenue auprès de l'Etat et nous avons emprunté directement auprès de la CPJU au taux de 2.25%, remboursable sur 15 ans. Ce dernier s'ajoute au 1^{er} emprunt qui avait été contracté en 2014 pour les 1^{ères} mesures d'assainissement (recapitalisation). De plus chaque employée devra apporter sa contribution personnelle qui se montera à augmentation de la cotisation de 0.5%. Cependant, nous restons persuadés que la décision prise, il y a près de 10 ans, de faire bénéficier toutes nos AMF d'un 2^{ème} pilier dès le 1^{er} franc gagné reste une aide appréciable pour la retraite ou en cas d'invalidité.

Adhésion au « Groupe de confiance »

Dans le cadre des réflexions menées à l'interne autour des questions de prévention et d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, les CAD ont décidé d'adhérer, en novembre 2018, au Groupe de Confiance. Cet organisme a pour mission d'apporter aide et conseil aux collaborateurs/trices en cas de désaccord ou de conflit entre collègues ou avec l'employeur. Cette démarche volontaire est désormais à portée de chaque employé-e.

Conclusion :

Perspectives 2019. le Président informe qu'un des projets du Comité, pour l'année à venir, est de soutenir la grève des femmes qui se déroulera le 14 juin prochain. Il invite les AMF à réserver cette date et, dans la mesure du possible, à participer à cette manifestation. Ceci est d'autant plus important puisque le personnel des CAD est presque exclusivement féminin, dans un domaine particulièrement touché par le manque de reconnaissance professionnelle. Un courrier parviendra prochainement à chaque AMF ainsi qu'aux parents pour organiser au mieux cette journée.

4.2 Rapport de Carole Stadelmann, Directrice

Evolution du réseau d'accueil, analyse et pilotage

Depuis près de 37 ans, l'évolution de notre réseau n'a cessé de croître. A de nombreuses reprises, une stabilisation des heures laissait croire qu'un plafond avait été atteint. Mais non, malgré la création de nouvelles places en crèches et UAPE, les chiffres s'envolent encore. Ainsi, en 2018, notre prévision a été dépassée de plus de 25'000 heures et le premier trimestre 2019 confirme cette tendance à la hausse. Quelques éléments l'expliquent partiellement : une reprise économique, difficilement prévisible au moment de l'établissement du budget / le développement de surfaces à bâtir sur certaines communes et la nouvelle tarification plus avantageuse pour les parents qui optent pour l'accueil familial. Nous constatons également un réel attrait pour notre association au niveau de ses spécificités. Les CAD propose une solution d'accueil de qualité avec un encadrement professionnel, adaptée pour aux petits groupes d'enfants, proche du domicile ou du lieu de travail et bénéficiant d'une certaine souplesse.

Afin de continuer à garantir un fonctionnement efficient et préserver les conditions de travail des employées, il devient impératif d'adapter nos ressources au plus vite ! D'une part, engager plus de nouvelles personnes répondant aux critères du poste d'accueillant-e, ce qui n'est pas toujours facile et, d'autre part, augmenter les taux de travail du personnel administratif. En effet, depuis quelques mois, l'équipe ne parvient plus à effectuer les tâches qui lui incombent sans y ajouter de nombreuses heures supplémentaires. A savoir qu'actuellement l'ensemble de la gestion, de la coordination et de la direction du réseau, soit plus de 120 AMF et 950 enfants sous contrats, est portée par 8 collaboratrices pour un total de 4.45 EPT seulement ! Il revient maintenant aux Décideurs de se positionner quant à leur vision sur l'avenir du développement des Crèches à domicile. Si une limite est demandée, les nouvelles demandes d'accueil des parents seront mises en liste d'attente. En revanche, si notre fonction de « soupape » est toujours souhaitée, les moyens nécessaires devront y être attribués !

Rencontre avec l'inspecteur du travail et adhésion au « Groupe de confiance »

M. Jean Parrat, Inspecteur du travail au Service de l'Economie et de l'Emploi du Canton du Jura, a visité les deux structures jurassiennes d'accueil familial de jour. Son but était d'établir un rapport quant à la protection des travailleurs notamment dans les domaines relevant du respect de la durée du travail, de la pénibilité de l'activité pour les femmes enceintes, des risques psychosociaux tel que le burn-out, ou encore à propos du travail de nuit ou du dimanche.

M. Parrat a souligné les nombreux éléments de qualité déjà mis en place pour assurer la sécurité et la santé du personnel de notre structure et n'a déploré aucun manquement justifiant des adaptations urgentes. Seuls quelques points devront être approfondis : le travail de nuit par exemple, fait l'objet d'une discussion entre le SECO et le Canton. Suite à cette rencontre, Carole Stadelmann a suivi deux journées de formation afin de soutenir la mise en œuvre de nouvelles mesures préventives et édicter des directives internes (MMST) qui seront transmises à tout le personnel. Un second pas dans ce sens a été également réalisé fin 2018 par l'adhésion au « Groupe de confiance ».

Ces différentes démarches sont le reflet de la volonté de prendre « soin » de la santé du personnel des CAD. Cette politique à caractère humain porte ses fruits, tant au niveau de l'engagement et de la satisfaction au travail que pour l'absentéisme, qui se fait peu ressentir aux CAD.

Nouvelles conditions d'octroi et de renouvellement des autorisations d'accueil

A notre grande satisfaction, la démarche instituée auprès de l'APEA (Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte) a enfin abouti après un long processus de mise en place. En effet, le Comité a souhaité revoir les conditions d'octroi et de renouvellement des autorisations d'accueil pour toutes les AMF. Ainsi, la nouvelle procédure exige désormais qu'un-e employé-e ou un-e postulant-e soumette une fiche de données personnelles à l'APEA qui vérifie l'absence de mesures de protection sur lui/elle ou sur un membre adulte de sa famille, notamment en cas de curatelle éducative qui serait incompatible avec l'accueil d'enfants à domicile. A souligner que le SAS a largement soutenu ce projet, jugeant la mesure de contrôle proportionnée et tout à fait à même de répondre à notre mission.

Dans la lancée, il a été demandé une mise à jour de tous les casiers judiciaires du personnel administratif et des AMF. Ces démarches ont été très bien perçues par la majorité des AMF qui ont su saisir l'importance de ce nouveau cadre permettant de consolider la confiance des parents mais aussi des autorités et de la société, envers ce type d'accueil.

Au final, toutes les autorisations d'accueil pour nos 125 AMF ont pu être renouvelées, à notre grande satisfaction !

Contrat APG maladie de l'institution

Un appel d'offre a été effectué par notre partenaire en matière d'assurances (la société ASSIDU) en vue de revoir notre contrat perte de gain qui arrivait à terme. Une hausse de la sinistralité, malheureusement due à quelques cas de maladies graves, a induit une augmentation de primes chez les différents prestataires. Helsana, avec qui nous étions déjà en contrat jusqu'ici, a présenté les meilleures conditions et nous avons ainsi pu reconduire notre affiliation pour la période 2019-2021 avec eux.

Formation continue du personnel administratif :

En 2018, l'équipe a approfondi ses connaissances au travers de formations continues et conférences. Pour les coordinatrices, Mme Gerber a suivi un cours d'introduction à la systémique. Mme Gedda-Meier a participé à une conférence sur les loyautés familiales. Le secteur RH et la direction ont suivi une journée sur le droit du travail et la direction a complété par 2 jours sur la sécurité et la santé au travail. Enfin, pour tout le personnel, une journée a été organisée sur le thème du fonctionnement des systèmes professionnels et familiaux, dispensée par Mme Margueritte Lehmann et Ana Lucia Nabolz. De plus, chaque année, notre structure participe à des échanges avec nos différents partenaires tels que ProEnfance, Kibe Suisse, AJMEA, Familles 2000, etc...

Collaboration avec l'Office Régional de Placements - ORP

Les CAD ont été conviées à une séance plénière de l'ORP afin de présenter le fonctionnement de l'accueil familial de jour aux Conseillers du Jura. Les échanges ont ensuite été ciblés sur la question de l'aptitude au placement pour les personnes au chômage, sachant que la disponibilité sur le marché de l'emploi est étroitement liée à la garde des enfants. L'ORP est conscient de la réactivité et de la souplesse de notre système, qui jouent un rôle important qu'il joue dans ce processus. Les Chefs de Service, M. Schaller et M. Cattin (SEE & SAS), souhaitent vivement poursuivre cette très bonne collaboration et remercient notre association pour son travail.

Comptoir des Franches-montagnes

Comme pré-annoncé lors de la dernière assemblée générale, notre institution a eu la chance d'être l'invitée d'honneur du Comptoir Franc-montagnard, l'automne passé. Ce fut l'occasion d'une belle mise en visibilité de l'association et des prestations offertes par nos accueillantes, particulièrement sur ce district dont l'antenne CAD a été créée en 2005. De nombreux contacts avec la population ont été établis et la presse a relayé l'information.

Grace à nos généreux donateurs, cette action a pu être mise sur pied sans déficit. Les magnifiques bricolages réalisés par les enfants, et un jeu concours attrayant pour les familles, ont fait le bonheur des participants. Plus de 15 AMF se sont impliquées dans la mise en place de cette manifestation, aux côtés de l'équipe du bureau. Un grand merci à toutes !

Perspectives 2019

Notre association cherche à améliorer son fonctionnement et va acquérir un nouveau programme informatique qui devrait permettre de rationaliser quelque peu le travail. Depuis 2008, le personnel administratif utilise ce logiciel de gestion des places d'accueil. Cet outil, partagé entre toutes les structures de l'enfance jurassienne, permet notamment de gérer la liste d'attente, de suivre les placements, de saisir les heures d'accueil en vue de la facturation ou encore de calculer les tarifs des parents. Dès cet automne, la maison CSE, qui a créé ce système, va nous livrer un complément qui permettra aux AMF d'avoir accès à ce programme. Ceci leur permettra d'inscrire leurs heures de travail, le nombre de repas, de km, etc. directement en ligne, au lieu de le faire sur papier. Ce projet sera présenté aux AMF en tant voulu avec une formation à la clé.

Cette année, nous allons également soutenir le projet romand de Pro Enfance qui a pour thème « Les enfants dessinent l'avenir, plus d'investissement pour l'encouragement et l'accueil ». Plusieurs institutions et associations romandes vont mettre sur pied un événement de type conférence ou atelier d'ici la fin de l'année. Une journée est également prévue pour toutes les personnes intéressées, le 16 novembre 2019 à Lausanne. Plus d'infos suivront...

Conclusion

En conclusion, Carole Stadelmann souhaite qu'une adaptation rapide des ressources soit possible afin de ne pas dépasser la limite de capacités et pouvoir continuer à mener la mission des CAD de manière conforme aux attentes.

La prise en charge des enfants doit pouvoir s'effectuer en prenant en considération une action professionnelle toujours plus pointue, tant pour les personnel admin. que pour les accueillant-e-s. Ainsi, la formation continue tient une place

importante qu'il faut consolider et valoriser afin que les employé-e-s soit à même d'appréhender des situations familiales de plus en plus complexes ou encore acquérir de nouvelles connaissances, tant éducatives qu'administratives.

Pour terminer, la directrice remercie toutes les personnes investies pour et dans notre association : les membres du Comité qui pilotent ce grand navire avec compétences, l'équipe administrative pour le professionnalisme de chacune et leur humeur bienveillante malgré la surcharge de travail, les autorités qui sont à l'écoute du terrain et de sa réalité, mais aussi et surtout toutes les AMF qui effectuent un remarquable soutien éducatif au quotidien avec les enfants et s'investisse énormément pour les familles.

Elle remercie également Loïc Dobler, président des CAD depuis 3 ans, pour son active et précieuse collaboration mais aussi pour le sens des valeurs qu'il porte et qui sont chères aux CAD depuis leur création.

4.3 Rapport de Catherine Gedda-Meier, Coordinatrice responsable

Catherine Gedda-Meier étant excusée, c'est Céline Gerber qui se charge de faire la lecture de son rapport.

Bilan des placements par secteurs et spécificités

Les différents secteurs d'accueil ont connu les changements suivants au cours de l'année 2018 :

- ✓ Secteur de Mme Céline Gerber : Ville de Delémont, Develier et Bourrignon : une démission et un engagement
- ✓ Secteur de Mme Nathalie Theurillat : Villages du district de Delémont, 6 AMF ont quitté les CAD et 6 ont été engagées.
- ✓ Secteur de Mme Jocelyne Teuscher : Haute-Sorne, 4 AMF ont quitté les CAD et 4 ont été engagées. Franches-Montagnes, 3 départs et 3 engagements.

En résumé, on peut constater qu'au niveau du réseau d'accueil, il y a un équilibre entre les départs et les engagements des AMF. Toutefois, et selon les chiffres concernant les heures de garde, on constate que cet équilibre est trompeur puisque l'augmentation des accueils a été assumée par le même nombre d'AMF qu'en 2017. Nous pouvons dès lors leur adresser nos vifs remerciements car, grâce à leur engagement, il a été possible d'absorber tout ce travail supplémentaire et de répondre rapidement aux attentes de nombreuses familles qui étaient sans solutions pour la garde de leurs enfants. La souplesse, la disponibilité dans les horaires demandés par les parents et la flexibilité face aux placements irréguliers démontrent une fois encore que le Service d'accueil familial de jour représente une véritable alternative aux structures collectives et s'avère précieuse lorsque notre économie subit des fluctuations. Ceci ne doit toutefois pas se faire au détriment de la capacité des AMF et il nous revient de veiller à maintenir la qualité tout en maintenant un cadre de travail adapté et respectueux.

Formation de base et formation continue des AMF

La formation de base a été suivie par 14 accueillantes et 1 accueillant en 2018, à raison de 64 périodes réparties sur l'année. Cette importante étape a été couronnée par la remise d'une attestation agrémentée d'un apéritif et d'une séance photos avec les responsables d'Avenir Formation et en présence de M. Julien Cattin (SAS).

La formation continue de 16 périodes comprenait :

- ✓ Une journée consacrée à l'apprentissage du jeu et de son importance cruciale pour le développement de l'enfant. Cette formation était animée par Marie-Anne Jeanbourquin-Bertuchaud, Ergothérapeute à Saingelégier et enseignante à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne.
- ✓ 2 soirées en lien avec la systémique : « constellations familiales » et « création d'un nouveau groupe dans un réseau relationnel », dispensées par Mmes Margueritte Lehmann et Ana Lucia Nabolz.

La dernière partie de la formation continue est constituée par les Matinées-Rencontres qui ont lieu à raison de quatre fois par année pour chaque AMF, par groupe de huit. Elles se déroulent dans notre Atelier de Delémont et dans les locaux des Lutins à Saingelégier. Ce lieu d'échanges est supervisé par deux coordinatrices. Cette année, les thèmes suivants ont été traités : « la sexualité, l'intimité et la pudeur chez l'enfant », « le déroulement de la première rencontre avec le parent » et « les situations difficiles, rencontrées dans la pratique professionnelle ».

Soirées à thème

Ces soirées sont ouvertes à tous nos membres. Trois exposés ont été proposés au Centre St.-François à Delémont : « méditation en pleine conscience » présenté par le Dr. O.Guerin, « Présentation du CMP (Centre médico-psychologique) » présenté par le Dr. G. Simon et « Les nouvelles prestations offertes aux familles jurassiennes » présenté par la Croix-Rouge.

Il y a eu également 2 soirées d'animations mise sur pied par des accueillantes sur les thèmes du « Scapbooking » et « l'Amigurumi ».

St.-Nicolas

Ce traditionnel après-midi s'est déroulé à la halle des Fêtes de Glovelier en présence de 120 enfants et autant d'accompagnant-e-s. Un vif succès et un moment fort apprécié par petits et grands !

Conclusion

Les CAD, et plus particulièrement les coordinatrices, collaborent régulièrement avec les crèches et les UAPE ainsi qu'avec différents services cantonaux tels que les SSR, l'AJAM, l'APEA et l'ORP, afin de soutenir/orientés les familles face aux difficultés qu'elles rencontrent et qui ont très souvent un impact sur les accueils, tant la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle est encore un challenge pour beaucoup de parents. Les coordinatrices sont donc remerciées ainsi que toute l'équipe du bureau pour leur remarquable travail. Les AMF sont également remercié-e-s pour leur

engagement, leur confiance, leur ouverture d'esprit et l'empathie dont elles font preuves dans leur travail quotidien auprès des enfants.

Loïc Dobler remercie chaleureusement Carole et Céline pour ces excellents rapports qui sont validés par les applaudissements de l'Assemblée.

5. Comptes 2018

Florine Bernard, Secrétaire-comptable, indique que l'exercice 2018 se présente dans la continuité des exercices précédents, sans écriture imprévue ou extraordinaire.

Les comptes 2018 étaient accessibles aux membres sur le site internet de l'association. Ils n'ont fait l'objet d'aucun commentaire, ni question écrite. Mme Bernard informe l'Assemblée qu'elle se tient à disposition pour répondre aux questions. Aucun membre ne demande la parole. Mme Bernard termine donc son intervention en remerciant ses collègues du bureau et toutes les AMF pour l'excellente collaboration entretenue qui contribue à rendre le travail des RH et comptables si enrichissant et agréable.

6. Rapport du/de la Vérificateur/trice des comptes

Le rapport des comptes était disponible en ligne et le Président n'en fait plus la lecture. Toutefois, il souligne que le déficit 2018 s'élève à Fr. 3'535'493.89, soit 5.9 % de plus qu'en 2017 et se justifie principalement par 25'560 heures d'accueil supplémentaires.

L'autofinancement reste quand à lui stable et dépasse même l'objectif fixé de 30 %, avec 31.08%. Ceci est à mettre en lien avec la rigueur de notre gestion des frais généraux fixes, même si les recettes parentales représentent un élément sur lequel nous n'avons pas d'influence.

Dans leur rapport, daté du 11 mars 2019, les vérificateur/trice des comptes, Mme Fuhrmann Valérie et M. Pelletier Vincent, recommandent à l'assemblée, d'approuver les comptes 2018. Ils soulignent que la comptabilité est tenue avec exactitude et que les montants figurant au bilan ainsi qu'aux comptes de pertes et profits correspondent en tous points aux écritures comptables.

7. Décharge à l'administration et au Comité

Les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité par les membres présents. Décharge est donc donnée, par un levé de mains, aux Comptables, à la Direction et au Comité qui sont remerciés pour la qualité de leur travail.

8. Budget 2019

Le budget 2019 était également accessible aux membres sur le site internet des CAD. Aucune question écrite n'est parvenue au Comité. Loïc Dobler souligne qu'au vu des statistiques reçues au 1^{er} trimestre 2019, les 405'000 heures d'accueil prévues seront vraisemblablement dépassées si la tendance à la hausse se poursuit. Cela aura alors un impact sur le déficit et le dépassement devra faire l'objet d'une annonce aux autorités, en automne. Aucun membre ne demande la parole, le budget est donc accepté à l'unanimité par un levé de main.

9. Modification des Statuts

Le texte modifié est présenté au beamer, mais les membres avaient déjà pu en prendre connaissance en ligne. Il s'agit d'une part, de mettre à jour l'appellation « *accueillant-e en milieu familial – AMF* » au lieu d'assistant-e parental-e dans tout le document, chose qui n'avait pas encore été faite. D'autre part, le changement principal se situe au point 6.7 qui demande un complément au niveau des attributions afin que les membres du Comité puissent également « *édicter le règlement à l'attention des parents* ».

Ces modifications n'appellent aucune remarque et sont acceptées à l'unanimité par un levé de main.

10. Présentation de la vice-Présidente

Suite au départ, en cours d'année 2018, du vice-Président Michel Ammann, le Comité a nommé Mme Marie Friedli à ce poste. Loïc Dobler indique qu'elle a démarré sa nouvelle fonction sur les chapeaux de roues, puisqu'à la première séance il était absent et qu'elle a conduit la rencontre au pied levé et à la perfection ! Le Président lui donne la parole afin qu'elle se présente à l'Assemblée.

Marie Friedli fait déjà partie du comité depuis 2014 et apporte son soutien principalement dans la conduite d'équipe et les questions éducatives. Elle apprécie cette posture de membre, sollicité pour les réflexions stratégiques, liées aux enjeux de la politique sociale et familiale, aux conditions de travail et à la guidance de l'institution. Elle souligne la bienveillance et la qualité d'échanges qui règnent au sein du groupe et elle est également admirative du travail de grande qualité réalisé par la direction et l'équipe, très unies et professionnelles.

Marie Friedli présente également le projet « Petits pas » soutenu par l'association jurassienne « Familles 2000 » dont elle est Présidente. Le financement nécessaire à la mise en place de cet important concept a été trouvé rapidement et a pu débiter de suite. Le programme est lié à l'encouragement précoce pour des enfants de 2 à 4 ans. Des visites à domicile sont organisées par des intervenantes formées qui accompagnent, dans le jeu notamment, les familles et renforcent les parents dans leurs compétences.

11. Divers

Mme Lüthi, Conseillère communale de Saignelégier :

Apporte, au nom du Conseil communal, son message : Si, en premier lieu, c'est au sein de sa famille que l'enfant se construit, les Crèches à domicile jouent un rôle déterminant pour la socialisation des petits. De plus, l'institution permet à de nombreux parents d'exercer une activité professionnelle souvent indispensable sur le plan matériel ou pour l'épanouissement des deux parents. Elle remercie particulièrement les AMF qui s'investissent tout au long de l'année afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Grâce aux AMF, les enfants bénéficient de l'écoute, de l'attention et des soins dont ils ont besoins. Elle remercie également la directrice, le président, le comité ainsi que toute l'équipe pour leur engagement sans faille.

Mme Barthoulot, Ministre de l'intérieur :

C'est avec un très grand plaisir qu'elle assiste à l'Assemblée générale des CAD. Elle y participe avec un intérêt particulier car il lui tient à cœur de venir marquer sa reconnaissance envers le travail de cette structure. Elle remercie donc les responsables de l'association de l'avoir invitée et souhaite délivrer un message à la fois sous forme de remerciements pour l'engagement en faveur des enfants et de leur famille et sous forme de félicitations pour le succès des activités de l'Institution.

Elle apprécie beaucoup ces moments de découverte, d'échange et de partage avec les acteurs concernés qui enrichissent sa vision et sa compréhension des enjeux et des défis. Aujourd'hui, le canton a besoin d'association comme les CAD car ils jouent un rôle essentiel à divers titres pour la région. L'accueil en milieu familial est placé sous la surveillance du SAS, mais il s'inscrit surtout dans l'esprit de la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant. Les CAD contribuent donc largement à façonner la société de demain qui devra perpétuer ces mêmes valeurs.

Mme la Ministre se rend pleinement compte de l'importance de cet engagement et remercie chaleureusement notre association pour son engagement depuis près de 40 ans dans le district de Delémont et au Franches-Montagnes. L'accueil familial de jour bénéficie de quelques caractéristiques particulières qui le distingue des autres institutions de l'enfance : la proximité, la stabilité avec une accueillante qui est toujours la même personne et permet à l'enfant de créer un lien de confiance sur la durée avec cette « maman de jour » comme on l'appelle encore parfois. Il y a aussi des « papa de jour » ce qui est réjouissant, tout particulièrement en cette année 2019 placée sous le signe de l'égalité. C'est aussi une belle flexibilité à discuter entre parents et AMF, dans le respect des limites de chacun et pour le bien-être de l'enfant ou encore des groupes plus petits permettant d'offrir un accueil personnalisé, bien adapté pour certains enfants.

Ces spécificités constituent un élément de choix supplémentaire pour les familles jurassiennes qui peuvent, selon leurs convenances, opter pour une institution de type Maison de l'enfance ou de type Accueil familial de jour. Mme Barthoulot est attachée à cette liberté de choix, et c'est notamment pour cette raison que la planification de l'accueil extrafamilial n'est pour l'heure pas encore complètement figée. Si le canton a quadruplé le nombre de place d'accueil en 15 ans, il n'a pas souhaité uniformiser le type de structures laissant ainsi place à la créativité et à la liberté d'entreprendre du côté des communes et des associations, ce qui offre une jolie palette pour les parents en matière de garde. Les CAD occupent assurément une place de choix et ceci bien au-delà du rôle de soupape ! La Ministre fait part de ses félicitations pour la vivacité, l'inventivité, la qualité, le dynamisme et la belle énergie dont les CAD font preuves années après années. C'est dans cet esprit qu'elle envisage d'accompagner le développement des prestations aux enfants et à leur famille et elle se réjouit de voir qu'elle est sur la même longueur d'ondes que notre institution. Elle adresse aux Crèches à domicile ses meilleurs vœux de succès et de réussite dans la suite de leurs activités.

Loïc Dobler remercie Mme Barthoulot pour ces quelques mots et surtout pour sa présence et son intérêt qui nous touchent. Il passe la parole à Céline Gerber.

Jubilaires :

Céline Gerber félicite et remercie chaleureusement les personnes suivantes pour leur fidélité:

Mme Léonore Santos de Courrendlin qui fête ses 20 ans d'activité au sein des CAD. Mme Anne Kroni à Delémont et Mme Françoise Jeanneret des Bois qui fêtent leurs 10 années en qualité d'AMF

Puis, elle adresse ses félicitations à sa collègue Jocelyne Teuscher, Coordinatrice pour les Franches-Montagnes et la Haute-Sorne, depuis 10 ans également au service de l'institution.

Une petite attention leur est remise sous les applaudissements et une photo souvenir clôture ce moment.

Le Président, Loïc Dobler, lève la séance à 20h15. Il remercie les personnes présentes pour leur participation et invite chacun à prendre l'apéritif, offert par l'association. Les personnes inscrites poursuivront ensuite la soirée autour d'un repas.

Secrétaire aux PV : Aurélie Blaser